

*BULLETIN MUNICIPAL*

*LE MUNG*



*Eté 2024*



**Impression :** Imprimerie Actiade 8 route des Vignes – ZA la Sauzaie 17100 FONTCOUVERTE

# Le mot du Maire

Chères Méléduiniennes, Chers Méléduiniens,

Au moment où je vous écris ces propos, le soleil fait enfin son retour après un excédent de pluie sans précédent, rien de tel pour aborder la période estivale et redonner un peu de baume au cœur.

Le vote du budget communal marque un acte politique fort au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par le conseil municipal.

Celui-ci prend donc en compte l'ensemble des spécificités de notre commune. Il permet, au-delà du fonctionnement quotidien, la mise en œuvre de nos projets qui étaient inscrits dans notre profession de foi, pour favoriser les conditions d'une vie locale rurale de qualité. Nous avons la chance de disposer d'un cadre de vie paisible et agréable où il fait bon vivre. Nous essayons de tout mettre en œuvre pour préserver ce privilège.

Dans un contexte économique, difficile, exigeant, dans une période toujours inflationniste avec les augmentations permanentes des énergies ou les besoins en terme d'investissement doivent être assurés, l'équipe municipale a fait le choix de ne pas augmenter cette année encore le taux de la taxe foncière et le taux de la taxe d'habitation, cette dernière ne concernant plus que les résidences secondaires. Tout ceci est garanti par une gestion prudente et responsable des ressources financières qui témoignent de notre engagement à préserver la santé économique de notre commune.

Malgré tout une minorité n'a pas voté le budget.

Suite à la réalisation d'un blason de la commune, vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin un autocollant pour apposer sur votre véhicule ou tout autre endroit.

Les projets de défense extérieure contre l'incendie (DECI) et le City Park sont toujours en cours et devraient enfin voir le jour.

À l'intérieur de ce bulletin, vous y trouverez également le projet d'aménagement du Quereux de la forge.

La deuxième édition de Festi'Biot aura lieu comme prévu le vendredi 26 juillet avec notamment son feu d'artifice, nous espérons vous voir nombreux.

Malgré la mise en place d'un site Internet, d'un compte Facebook, certains nous diront que notre communication est insuffisante. Pour se faire nous organisons trois rendez-vous au mois d'août, où les élus viendront à votre rencontre. (Voir page numéro 10)

Vous retrouverez également à l'intérieur de ce bulletin, le positionnement de la commune de Saint-Savinien et le nôtre concernant la création d'une commune nouvelle.

Je clôturerai ce mot en vous souhaitant de passer un bel été.

A vos côtés et à votre écoute.



Le Maire.  
Frédéric Bruneteau.

# Les réunions de conseil

Nous vous informons que l'ensemble des procès-verbaux sont consultables en mairie.

## Réunion du 28 novembre 2023

- Clôture du budget « lotissement ». Tous les terrains étant vendus et tous les travaux d'aménagement de voirie et d'espaces verts étant terminés, il convient de procéder à la clôture du budget « Lotissement ». **Approuvé à 11 voix**
- Approbation du rapport de la CLECT. Acceptation du montant à reverser aux communes possédant des éoliennes sur leur territoire. **Approuvé à 11 voix**
- Adhésion à la consultation du centre de gestion « protection sociale complémentaire ». Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'ensemble des employeurs publics devront participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents. Le Centre de Gestion lance donc une consultation de mutualisation. **Approuvé à 11 voix**
- Projet DECI : **reporté à une prochaine séance**
- Recensement des zones d'accélération des énergies renouvelables. Une loi de mars 2023 demande aux collectivités de définir les zones où il sera possible d'implanter des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation ...) Après débat, les élus décident d'accepter la pose de panneaux photovoltaïque sur l'ensemble de la commune sauf sur l'église et ont défini trois zones où la méthanisation sera possible. **Approuvé à 11 voix**
- Décision modificative : **approuvé à 11 voix**

## Réunion du 6 février 2024

- Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2023 : **approuvé à 11 voix**
- DECI : choix du prestataire pour l'aménagement paysager : dans un but esthétique, des devis de plantations de haies autour des bâches ont été sollicités Le devis de l'entreprise Mége a été retenu : **approuvé à 6 voix**  
/ Convention de mise à disposition : **rejeté**
- Haie du lotissement : choix du prestataire : **reporté à une prochaine séance**
- ZAENR : entérination des zonages. Lors de la réunion du 28 novembre 2023, les élus avaient défini les zones d'accélération des énergies renouvelables. Une consultation de la population a eu lieu en décembre dernier. Les zones ont donc été entérinées : **approuvé à 11 voix**
- Modification du règlement du cimetière. Les évolutions de la législation funéraire, ainsi que celles des pratiques et des modes d'inhumation ont donné lieu à la rédaction d'un nouveau règlement du cimetière (disponible au secrétariat) : **approuvé à 11 voix**
- Transfert de compétence au SDEER : **approuvé à 11 voix**
- Ouverture du quart des crédits d'investissement. Afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2024, la somme de 106 886.17 € (soit 25% des crédits ouverts au budget 2023 a été : **approuvé à 6 voix**
- Convention avec la SPA : **approuvé à 11 voix**
- Reconduction de l'exonération de la TFPB : **approuvé à 11 voix**
- Mise en concurrence du contrat groupé d'assurances des risques statutaires : **approuvé à 11 voix**

## Réunion du 20 mars 2024

- Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2024 : **reporté à une prochaine séance**
- DECI : Convention de mise à disposition. Afin que la commune puisse procéder à l'installation de points d'eau incendie pour la défense extérieure contre l'incendie, des conventions de mise à dispositions avec différents particuliers ont été validées : **approuvé partiellement à 11 voix**
- Validation des devis. La RESE a été retenue pour la réalisation des travaux relatifs à la DECI : **approuvé à 11 voix**

- City Park : demande de subvention auprès de l'ANS. Une subvention de 20 700 € a été sollicitée auprès de l'Agence Nationale pour le Sport : **approuvé à 6 voix**
  - / Choix de l'emplacement/ Le city Park sera installé sur la parcelle ZN 120 appartenant à la commune et se situant proche du lotissement : **approuvé à 6 voix**
  - /Choix du prestataire. L'entreprise Agora Collectivité a été retenue pour le projet du city Park pour un montant total de 50 404.40 € : **approuvé à 6 voix**
  - Fabrication d'un blason sur pierre par Monsieur Hennion pour un coût total de 900 € : **approuvé à 11 voix**
  - Salle des fêtes. Le devis de l'entreprise J Carrelage pour un coût de 2 350.19 € a été retenu pour la réalisation du carrelage dans la salle des Fêtes. Quant à la peinture, elle sera réalisée par l'entreprise Bailly pour un montant total de 8 850 € : **approuvé à 11 voix**
  - Exonération de la TFPB. Le taux voté lors de la réunion du 6 février 2024 n'étant pas conforme à la réglementation, un nouveau taux a été voté : **approuvé à 11 voix**
  - Taux de fongibilité des crédits. Ce taux permet au le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel. Il a été fixé à 7.5 % : **approuvé à 11 voix**
  - Subventions 2024 :
    - ✓ ACCA de LE MUNG : 150 €
    - ✓ Comité des Fêtes de LE MUNG: 150 €
    - ✓ FNACA : 50 €
    - ✓ France Alzheimer : 50 €
    - ✓ Hôpital pour les enfants : 50 €
    - ✓ Institut Bergonié : 50 €
    - ✓ Marché de l'espoir : 50 €
    - ✓ Sclérosés en plaques nafsep : 50 €
    - ✓ Ligue contre le cancer : 50 €
    - ✓ Donneurs de sang bénévoles : 50 €
    - ✓ Les boules savinoises : 50 €
    - ✓ Amical tennis Savinois : 50 €
    - ✓ L'école du chat libre : 50 €
    - ✓ Basket Club de Port d'Envaux : 50 €
    - ✓ Labelles et Cie : 50 €
- approuvées à 11 voix**
- Taux d'imposition 2024.
    - ✓ 39.37 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
    - ✓ 44.67 % sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties
    - ✓ 10.67 % sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux
- approuvés à 11 voix**
- Désignation d'un référent déontologue : **approuvée à 8 voix**
  - Adoption d'une résolution : rétorsion chinoise ciblant le cognac : **approuvée à 11 voix**

### Réunion du 9 avril 2024

- Le procès-verbal n'ayant pas été approuvé par les élus, les points à l'ordre du jour vous seront présentés ultérieurement

### Réunion du 15 avril 2024

- Approbation du procès-verbal du 20 mars 2024 : **approuvé à 11 voix**
- Retrait de la délibération N°2024-001. La participation de Monsieur le Maire aux débats fait que la délibération est frappée d'illégalité. Le préfet demande donc son retrait : **approuvée à 11 voix**
- DECI – Choix du prestataire pour l'aménagement paysager : **reportée à la prochaine réunion**
- Vote du budget primitif. L'ensemble des chiffres sont disponible sur simple demande au secrétariat de mairie : **approuvé à 7 voix**

## 8 mai

Il y a 79 ans à Berlin, la France surmontait « l'étrange défaite », de mai 1940 et l'esprit de collaboration.

Le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitulait, le fracas des armes se taisait en Europe. « La guerre est gagnée ! Voici la Victoire ! ». Ces quelques mots, prononcés par la voix du Général De Gaulle, qui depuis le 18 juin 1940 avait poursuivi le combat, on raisonné dans le pays, et bien au-delà.

La délivrance est là. Et en même temps que les larmes de joie, la douleur fait briller les yeux des Françaises et des Français.

Car la victoire, si heureuse soit-elle, n'efface ni la guerre qui a eu lieu, ni ses ravages et ni ses morts.

Nous remercions les Portes drapeaux, les personnes présentes qui ont participé à cette cérémonie, mais aussi Lilou et Romane Compain à la lecture du message de l'UFAC.

Nous avons clôturé cette commémoration par un vin d'honneur offert par la municipalité.



## Repas communal

Après quatre ans d'absence, notamment pour des raisons liées à la crise du COVID, nous avons pu renouer avec le repas communal.

Ce repas a été l'occasion de nous retrouver avec nos aînés, le personnel communal, les élus et conjoints.

Céline et Sébastien Jousse du restaurant « le Gabarier » à Port D'Envaux nous ont accueillis pour un délicieux repas.



L'animatrice « Astrid-Boop » aura su nous amuser tout au long de l'après-midi, entre chants, tours de magies et danses.

Cet événement aura été l'occasion de célébrer nos doyens Gisèle Yonnet et Roger Le Graverand et de leur offrir un cadeau de la part de la municipalité.

# Etat civil

## Naturalisation

Louise Laumailé, vous avez choisi de devenir française le 18 décembre 2023, c'est un acte fondamental, c'est une belle et grande décision, une décision qui vous engage, car elle témoigne d'une volonté, d'un choix de rejoindre notre communauté nationale, en adhérant à tout ce qu'elle représente et tout ce qu'il l'a construite.

En devenant française, vous marquez votre adhésion aux principes fondamentaux de notre communauté, de notre nation et de notre état : la liberté, l'égalité et la fraternité.



Bienvenue Louise dans notre république, soyez heureuse et fière d'être française.



Paul, tu nous as quitté le 15 mars 2024.

La commune est reconnaissante de tes engagements au niveau associatif, notamment pour le comité des fêtes, l'ACCA... mais aussi pour la FNACA 17, envers tes qualités d'exemplarité, de courage et de dévouement incarnées par les Portes Drapeaux. Nous sommes profondément reconnaissants.

Tu auras été porteur de mémoire, tu auras été le symbole de notre bannière aux trois couleurs nationales. Tu auras été le symbole par excellence, de notre nation, de notre pays, de notre patrie.

Tu as formé avec l'ensemble des Portes Drapeaux le vecteur de la symbolique des cérémonies patriotiques.

A chaque cérémonie, ta présence donnait toute la solennité, tu as rempli cette mission hautement symbolique avec dignité et constance, se pliant aux règles du protocole, rendant l'hommage le plus digne qu'il soit, s'inclinant à la mémoire des morts pour la France, au respect pour ceux qui ont servi la France.

Tu avais pour seul remerciement, la poignée de main des officiels, mais plus profondément, le sentiment du devoir accompli, conscient d'avoir participé à la transmission de la mémoire, et au fond de toi-même, avoir été l'artisan de la paix.

Tu étais porteur des valeurs de la république. Tu étais à l'œuvre pour les missions mémorielles.

Paul tu mérites ainsi la gratitude et le profond respect de tous. Repose en paix.

# Le Blason



Vous avez aimé la sculpture sur bois sur le tronc à l'entrée du bourg alors vous aimerez la sculpture sur pierre devant la Mairie représentant le blason de la commune.

Cette sculpture sur Pierre est l'œuvre de Cédric Hennion



## Les associations communales

### Graine de Tournesol

L'association Graines de Tournesol se compose cette année de 17 assistantes maternelles et accueille une quarantaine d'enfants.

Nous pratiquons diverses activités et notamment on se retrouve tous les lundis matins pour une séance de motricité dans la salle municipale de Le Mung.

De plus on se retrouve également les jeudis matins au Relais Petite Enfance (RPE) de Saint Savinien pour différents ateliers tels que peinture, lecture, comptines etc....

Cette année, nous avons organisé plusieurs sorties.



En effet, nous avons visité la caserne des pompiers de Saint-Savinien.

Puis, nous sommes allés au Poney club de Charron,



ainsi qu'à la ferme du GAEC Bruneteau- Pelletier-Nadaud à Le Mung.

Nous irons prochainement à la ferme de Magné.



Et pour clôturer l'année nous avons organisé une petite fête avec un spectacle présenté par Christine Chabot « Les Comptines De Miss Tine » un moment de partage et de convivialité, très apprécié par les enfants et les parents.



Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et d'agréables vacances.

La présidente, Stéphanie Moal



## ACCA

Comme chaque année, l'édition du bulletin communal me permet de vous donner le bilan de la saison de chasse.

La saison de chasse s'est terminée le jeudi 27 Juin, date de l'Assemblée générale.

Le rapport d'activité et financier sont lus et approuvés, les engagements pris en début de saison ont été tenus.

Nous avons effectué donc 5 lâchers de faisans durant la saison de chasse. Pour le grand gibier 4 chevreuils sur 4 autorisés ont été prélevés durant les battues et 3 sangliers sur 3 autorisés ont également été prélevés.

La remise des cartes de chasse se fera comme habituellement la veille de l'ouverture générale de 10 h à 12 h à la salle municipale.

Lors de l'Assemblée générale nous avons dû élire un nouveau membre du bureau suite au décès de Mr PICOULET Paul. Mr FETIS Gérard a donc été élu à l'unanimité.

Le bureau se compose donc de :

- Mr GUILLOT Vincent , Président
- Mr PERRET Mickaël , Vice-Président
- Mr EVELIN Patrick , Secrétaire
- Mr MOUNIER Bruno , Trésorier
- Mr PAJAUD Gabin , Membre
- Mr FETIS Gérard , Membre

Le samedi 6 juillet, en association avec le comité des fêtes nous organisons une marche semi nocturne.

Le vendredi 26 juillet, la municipalité ainsi que l'ACCA organise pour 2<sup>ème</sup> année FESTI'BIOT en bordure de Charente : au programme concerts et feu d'artifice.

Enfin, je ne peux terminer ces quelques lignes sans vous parler de Paul PICOULET qui nous a quitté vendredi 15 Mars.

Il a eu son permis de chasse le 17 novembre 1975. En 1985, il entrait dans le bureau de l'ACCA de LE MUNG comme membre puis élu par le bureau comme secrétaire le 28 juillet 1985.

Il ne quittera plus son poste de secrétaire sauf pour une année de 1995 à 1996 car il avait été élu Vice-Président. Paul est resté fidèle à son poste pendant 39 ans !

Paul était un secrétaire toujours volontaire, bénévole lors de nos manifestations et qui depuis plus de 10 ans m'a rendu bien des services quand je le sollicitais.

Il n'y a pas de doute sa présence nous manquera.

Chasseurs et non chasseurs de la commune, le conseil d'administration et moi-même, vous souhaitons de passer un agréable été.

Le Président, Vincent GUILLOT





# PASS NAGE

## SAVOIR NAGER EST ESSENTIEL !



Votre enfant à entre 6 et 10 ans ?  
Le NCA en partenariat avec les communes de St Savinien, Le Mung et Taillant dispense des cours d'apprentissage de la natation pour les enfants résidant.

- ✓ Forfait de 55 € au lieu de 110 €
- ✓ Séance de 30 minutes
- ✓ Piscine de St Savinien-Le Mung
- ✓ Se sauver et nager en sécurité
- ✓ Places limités

### INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS



**NCA** : 07 69 59 45 36

#### Mairie :

St Savinien: 05 46 90 20 23

Le Mung : 05 46 90 17 37

Taillant : 05 46 90 13 40

# Apéros vagabonds



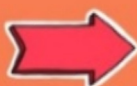
Cet été, les élus viennent à votre rencontre !

Samedi 17 Août à 11h30

Sur l'oeil de la Grenouillette



Pour les villages:

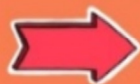


Le Canal  
Les Abelins  
Île de la Grenouillette  
La Porchinière  
La Tonnelle  
Le Moulin  
Les Tartres

Samedi 24 Août à 11h30

Au quereux de la Forge

Pour les villages:



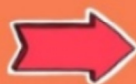
Chaubois  
Le Clos des Salicaires  
Le Monnereau  
Le Chevalier  
Le Boutet  
Le Bourg  
La Borderie



Samedi 31 Août à 11h30

Au quereux de la Lançonniere

Pour les villages:



La Salle  
Les Grandes Maisons  
La Maison Michel  
La Lançonnière  
Le Breuil  
La Planche





# FESTI'BIOT

Le Mung

VENDREDI 26 JUILLET 2024  
 19H

**Feu d'artifice**

*Entrée gratuite*

Buvette

*Les voisins team*

*Wolf*

Food trucks

*Poussez pas mémé*

*Spectacle de tissu aérien*



Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



# Commune nouvelle

Des nouvelles concernant le projet de la commune nouvelle.

Pour rappel, initialement la volonté de l'équipe municipale était de créer une commune nouvelle avec Saint-Savinien.

Jusqu'à l'automne 2023 nous tenons à vous assurer qu'aucune démarche ni échange n'avait été engagé avec Saint-Savinien.

La première étape de ce projet était que Maires et adjoints des deux communes respectives puissent se rencontrer afin de leur partager notre volonté de s'assembler et de former une commune nouvelle.

À l'issue de ce rendez-vous, l'objectif était que chacun puisse en accord avec son équipe municipale se prononcer sur la volonté de poursuivre ou non ce projet.

De notre côté, une majorité de notre équipe municipale était favorable.

Début mai, une nouvelle rencontre a eu lieu, la municipalité de Saint-Savinien déclare apprécier notre démarche, ce projet ne les rendant pas indifférent, comprend tout à fait l'intérêt des communes à se regrouper, avec, évidemment ces avantages et ces inconvénients.

Néanmoins, devant l'avancée en date du mandat, la municipalité de Saint Savinien préfère assurément, reporter cette éventualité, et considérant ne pas être suffisamment prête à ce jour.

D'ici là, nous pourrions, sans pour autant être une « commune nouvelle », travailler, partager ensemble des évènements, du matériel, etc....Le vivre ensemble.

Cependant, nous regrettons qu'un collectif hostile à cette réalisation, se soit créé avant même que nous ayons eu l'occasion de vous exposer les tenants et les aboutissants de ce regroupement.

Plutôt que d'agiter des peurs, nous faisons le choix de préparer l'avenir, tout en conservant les attributs essentiels de notre commune.

La commune nouvelle doit permettre de rendre nos communes fortes et vivantes.

L'objectif de cette fusion était d'anticiper, ce qui probablement nous sera imposé demain.

La réflexion d'une commune nouvelle, à l'échelle de 11 communes est née sous le précédent mandat et faisait déjà l'objet d'un intérêt non négligeable que nous devons poursuivre pour le futur de notre commune (voir le mot du maire, bulletin municipal 2018).

La commune nouvelle est un moyen pour les communes d'unir leurs forces.

Elle permet davantage de mutualisation et des économies d'échelle, cela permet de porter de nouveaux projets d'investissement et des services à la population. C'est préparer l'avenir, en mutualisant les moyens par une solidarité dans les recettes et les dépenses, afin de poursuivre les projets d'investissement et maintenir les services publics, et dans un contexte financier de plus en plus contraint.

Il s'agit ainsi de s'adapter aux nouveaux enjeux du développement local, écologie, santé, mobilité, aide aux personnes...

La commune nouvelle permet d'assurer un meilleur service aux habitants dans une logique d'équité, de traitement sur l'ensemble du territoire et ce dans le respect des identités communales historiques.

La commune nouvelle, c'est aussi peser davantage au sein de la communauté ainsi que dans les rapports avec les autres collectivités territoriales et les services de l'État.

Pour toutes ces raisons, et si dans un avenir plus ou moins proche, une opportunité de fusion s'offre à notre commune, il faudra sans doute y consacrer toute notre attention afin de ne pas laisser une telle occasion s'échapper et ainsi pouvoir en maîtriser tous les enjeux possibles pour l'intérêt général et le bien-fondé de Le Mung.





## Rejoignez le centre de secours de Saint-Savinien

EN 2023  
**520**  
INTERVENTIONS

**23**  
SAPEURS-POMPIERS

**20%**  
FEMMES  
**80%**  
HOMMES

Inutile d'être un grand sportif, encore moins un super héros, les valeurs nécessaires pour être sapeur-pompier sont présentes en chacun de nous : **la solidarité, l'entraide et l'altruisme**. Jeune ou moins jeune, peintre, comptable, bibliothécaire ou buraliste, les sapeurs-pompiers volontaires ont tous un point commun : **ils donnent de leur temps pour secourir les autres.**

Le centre de secours de Saint-Savinien cherche à **renforcer ses rangs**, si vous avez l'esprit d'équipe, si vous êtes dynamique, si vous souhaitez être utile et donner un sens à votre engagement, venez nous rejoindre et devenez sapeur-pompier volontaire à Saint-Savinien.

**UN CENTRE TRÈS UNIS COMPOSÉ D'UNE AMICALE TRÈS ACTIVE** : elle organise différentes festivités, mais elle a aussi en charge d'entretenir la cohésion du groupe tout au long de l'année.

### CONTACT :

Ltn Jean-Luc MICHAUD, 06 71 90 73 91  
chef-cs-saint-savinien@sdis17.fr

**sdis17.fr**

## TREMLIN 17

C'est une association loi 1901 qui a un rôle d'accompagnement des personnes les plus fragiles (violences intrafamiliales, disqualification sociale, insécurité, dégradation de l'image de soi, addiction...).

Éthique fondée sur la bienveillance, elle permet à la personne concernée d'être accompagnée dans ses choix, d'être écoutée sans jugement.

- Au pôle social, mise en sécurité, hébergement d'urgence.
- Au pôle addictologie, accueillir, prévenir, soigner.

TREMLIN 17 est un ensemble de professionnels insérant la personne au centre de la prise en charge.

Cette équipe pluridisciplinaire permet d'accompagner et de diriger la personne vers les services et les besoins répondant à sa situation.

TREMLIN 17 offre une présence sur tout notre département dans ces locaux, au numéro **3919** (gratuit) mais aussi grâce à son itinérance par le biais d'un van aménagé qui sillonne les communes.

En cas de danger imminent, il est nécessaire de contacter les services de gendarmerie avec le **17**.

Si vous êtes victime, témoin de situation avec notion de danger de la personne, n'hésitez pas à partager et les contacter.

**VIOLENCES CONJUGALES**

**#CriseSanitaire**

Vous êtes en situation de **danger immédiat** :  
appelez le **17**

Vous avez besoin d'une **écoute, un conseil** :  
appelez le **39 19**

Vous pouvez faire un **signalement**  
par SMS : **114**

via la plateforme : [www.arretonslesviolences.gouv.fr](http://www.arretonslesviolences.gouv.fr)

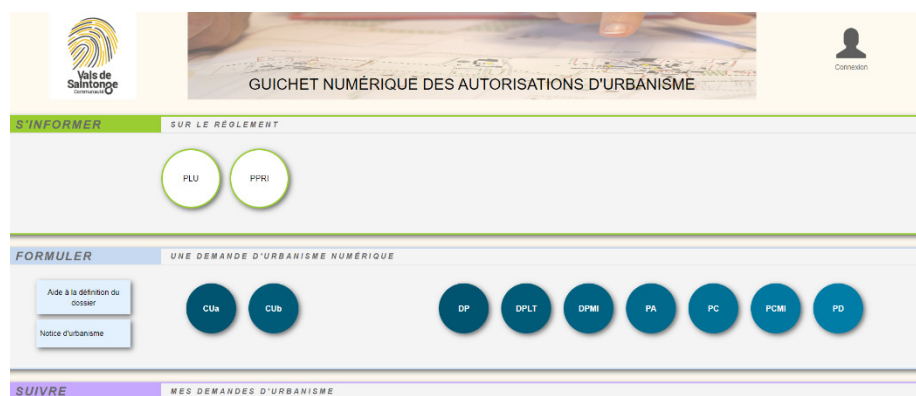
# DEMATERIALISATION DES DEMARCHES D'URBANISME EN VALS DE SAINTONGE

La mise en place du **Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)** vise à offrir aux particuliers et aux professionnels des Vals de Saintonge une **simplication de leurs démarches administratives** ainsi qu'un **suivi en temps réel**. Ce guichet unique en ligne permet aux utilisateurs de **déposer leurs dossiers 7j/7, d'avoir une traçabilité de leurs données, offrant ainsi un gain de temps considérables**.

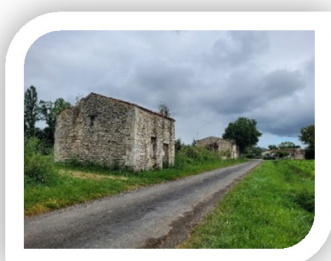
Déclarations préalables, permis d'aménagement, de construire ou de démolir, certificats d'urbanisme ... l'ensemble des dossiers papiers peut maintenant être dématérialisé.

**Ce service ouvrira en juillet 2024.**

Le dépôt des dossiers restera tout de même possible en version papier directement en mairie ou par mail.



## LE QUEREUX DE LA FORGE



Cet espace situé dans le bourg de notre Commune que nous appelons communément « Creux de la Forge », « quereux de la forge » est un vaste lieu orné de bâtisses en ruines n'est autre qu'un quereux.



Que nous dit l'histoire ?

### Faisons tout d'abord un point sur les définitions.



Le quereux, parfois orthographié quereu ou quaireu, est une forme d'habitat traditionnel propre aux provinces du centre-ouest et du sud-ouest notamment d'Aunis et de Saintonge Poitou.

Toponymie datant du moyen-âge, vient du latin *quadrum* soit un carré. Espace des campagnes communément réputé avec des maisons rassemblées autour d'une cour ouverte, disposant d'un puits (dont l'eau était puisée par les habitants) ainsi qu'un timbre (petit lavoir pour y faire les lessives).

A l'origine le quereux ne représentait que la cour.

Ce lieu amical se trouvait généralement près de rue principale, où les habitants pouvaient se réunir, discuter des affaires de la commune, faire paître leurs animaux. (Attention à ne pas confondre avec le canton, autrefois une parcelle publique où les habitants venaient faire paître leurs animaux).

### **LA FORGE**

C'est endroit désigne l'atelier où l'artisan forgeron travaille le métal en le chauffant à fort degré afin de fabriquer des outils, des pièces métalliques.

Nous pouvons supposer qu'au niveau de ce quereux habitait un forgeron, d'où son appellation.



### Dans un second temps: la géographie - Cadastre Napoleonnien. (1934) .



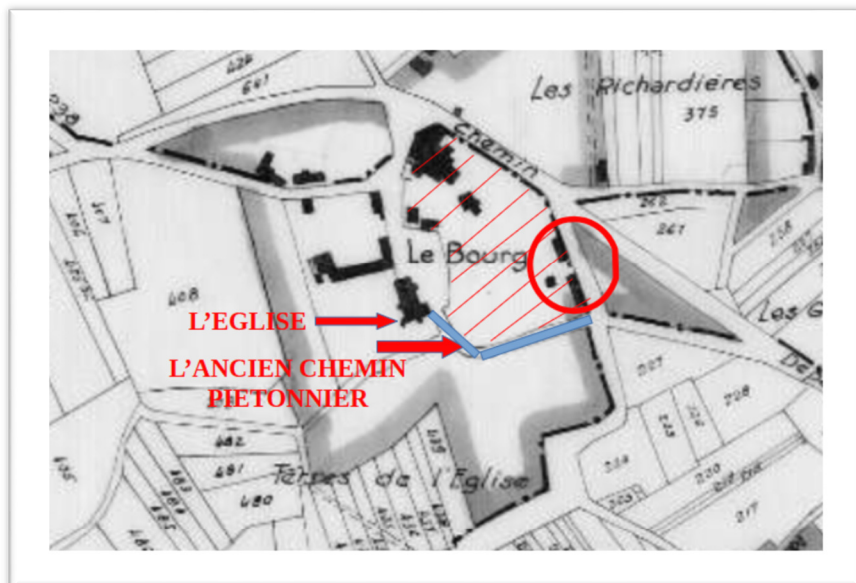
Ce quereux avait-il un rôle particulier ?

Le pacage des animaux, lieu d'habitation, cette parcelle pourrait être citée de «lieu ordinaire», commune aux habitants. Mais elle semblait également être la place même de l'emblème communal de LE MUNG. A l'heure révolutionnaire, les élections d'élus représentants, prirent place dans cette nouvelle politique.

En l'église Notre Dame, , les assemblées communales se réunissaient, puis naturellement, les Mélédueniens, empruntaient le chemin (ici en bleu), pour rejoindre ce lieu symbolique où se faisait les **serments des élus**



( Soit la mise sous les armes, en présence des officiers municipaux, afin de prêter serment à la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le Roi le 21 mars 1790, «fidélité à la nation, à la loi, et au Roy») en présence de **la garde nationale**.



Dès février 1790, est élu André YONNET, 1er maire de notre Commune.

Très investi dans son rôle de citoyen, en mars 1789, Sieur YONNET ainsi que Sieur Pierre PANIER, des fermiers, consultaient déjà l'assemblée provinciale de Saint Jean d'Angély en lui faisant part de 19 articles à travers lesquels des demandes précises sont étudiées concernant le curé de la paroisse, les seigneurs etc...

Le premier texte qui concerne la période qui s'ouvre est :  
 Le cahier des doléances et des plaintes du 16 mars 1789.  
 Cayer doléance et des plainte et demande que nous avons fait le seize mars 1789 à l'Assemblée de Saint Jean Dangéli par nous habitant de la paroisse de Lemung André Yonnet et Pierre Panier député que les dits habitant ont donné leur pouvoir a la porte de l'église dudit Lemung audit Yonnet et Panier pour aller à l'assemblée provinciale de St Jean Dangéli qui cest faite dans l'église des Jacopin pardevant M le lieutenant général et prendra le lieu en la compagnie des noble et des ecclésiastique que nous avons constaté avec nos avocat les demande ci après :

Art 1 - nous avons demandé au curéz qu'il se chargerait de toute les réparation de l'église sil prenait les dime comme cy devant

Art 2 - nous avons prepozé au curéz quil fut taxé a pris dargent par chachun

Art 3 - nous demandons que les curéz ne preinne point de foin de dixme dans les pré

Art 4 - nous demandons que les curéz ne fasse point payé aucun casual ny baptesme ny enterrement ny mariage

Art 5 - nous demandons que les curéz ne dixme point dans la chambre (chanvre) ny dans le lin ny dans les agneaud

Art 6 - on demande que les convant d'homme qui sont vint soit réduit a dix et de dix a cinq

Art 7 - on demande que les convant de fille qui sont trante soit réduit a quinze

Art 8 - nous avons donné la lecture de notre cayé aux ecclésiastique mais il nous ont fait refus de donné la lecture du leur

Art 9 - nous demandons que les curéz paye la taille suivant leurs revenu

Art 10 - nous demandons que la noblesse et les seigneurs de nos paroisse ne prenne point de terrage dans les pomme et toute sorte despèce de fruits ny non plus dans les branche des arbre qui sont sur les bords des chemin tenant a lagrière ny non plus dans les javelle des vigne

Art 11 - nous demandon aux seigneur quil nous soit permis d'annulé leur corvée en les des anisant (indemnisant)

Art 12 - nous demandon au seigneur quil nous soit permis de batis une maison ou moulin avant (à vent) sur lagrière que ledit terrain sera estimé a vue despert pour établir une rante de la maison ou moulin batis de plus nous demandons quil nous soit permis de tiré de la pierre sur laditte agrière pour faire batis cette maison ou moulin de plus nous demandon quil nous soit permis de vendre de la pierre tiré sur lagrière a mon voisin cest a dire dans toute l'étendue de la seigneurie sans que le dit seigneur ne puisse rien demandé cependant si on voulet en faire un commerce de cette pierre horts de la seigneurie il seroit juts dans donné un droit au seigneur

Art 13 - nous demandon que les seigneurs soit taxé a la taille suivant leurs revenu

.../...

Art 14 - Les seigneurs demande que la noblesse ne se vande plus comme il a fait cy devant a prix dargent

Art 15 - Les seigneurs demande que les logis qui ont esté vandu au roturiez soit revendu

Art 16 - Les seigneurs demande quil leur soit permis de faire commerce

Art 17 - Les seigneurs et curéz et le tiers estat demande que lintendant et subdélégué et tout les commis soit supprimé

Art 18 - Mesieur les seigneurs nous ont donné la lecture de leur cayé et le tiers estat a donné la lecture du sien a mesieurs les seigneurs

Art 19 - nous avons nommé a lassemblée provinciale de Saint Jean Dangéli pour aller a Versailles soutenir le tiers estat M le Lieutenant général et président de St Jean Dangély et M Renaud avocat a St Jean Dangéli

Aussi, dans la 2ème moitié du 19ème, ce quereux de la forge fût discuté.

Avril 1859, un projet de construction d'une école est proposé sur cette parcelle mais les inondations probables font l'abandon de ce dernier. Le maintien de l'école à le Mung fût à travers les siècles compliqué et fût l'objet de discussions récurrentes au sein des conseils municipaux.

Depuis 1832 la commune louait une maison pour y accueillir les élèves, avec un instituteur partagé avec la commune mitoyenne de GEAY. Il faut attendre 1877 pour que la commune ait la dotation d'un instituteur public Mr ROUX, exerçant jusqu'en 1883 dans le logement où la mairie est actuellement. Puis d'autres se succédaient jusqu'en 1967, où le regroupement scolaire sur Saint-Savinien fût institué, faute du nombre insuffisant d'enfants inscrits sur la commune.

Au cours des années, le quereux de la forge devint un terrain privé avec le reste des habitations légendaires en ruines, espace enherbé, il restera inhabité.

Acquis en 2020 par la commune, avec la vive intention de le faire revivre en proposant une esquisse basée sur un espace de détente et de loisirs en harmonie avec les lieux qui l'entourent. Respect, histoire, équilibre, héritage semble être le tracé de ce projet.

En voici l'aperçu...

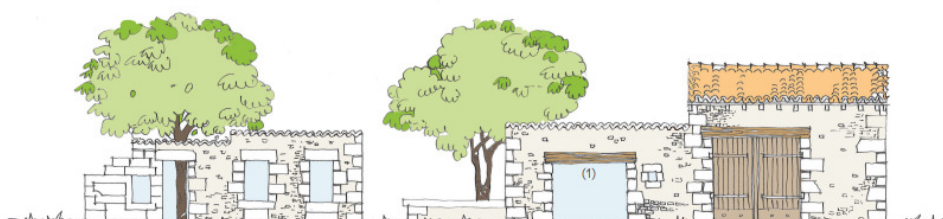
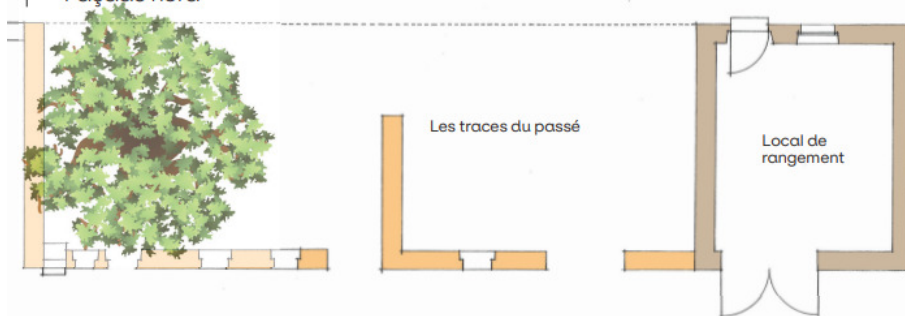
## → la proposition

Bâtiment B

- **Rangement** : pour stocker les mobiliers pendant la saison hivernale (pluies, inondation)
  - charpente et couverture traditionnelles neuves avec si possible des bois et tuiles de réemploi
  - sol gravillonné (perméable)
  - portes et volets bois neufs avec verrous
  - rejointoyage des murs extérieurs
  - enduit à la chaux à l'intérieur



Façade nord



Façade sud



Façade sud/est

- **Les traces du passé** : conserver les murs et ouvertures encore visibles

- consolidation des maçonneries
- couverture des têtes de murs par glacis ou tuiles canal
- réparation des encadrements d'ouverture
- pose d'un linteau bois sur ouverture de grande portée (1)
- Plantation de un ou deux arbustes de beau développement pour apporter un complément de volumétrie mais sans gêner la vue par les ouvertures

- **Abords des constructions** : Drainer le pied des maçonneries, mise en oeuvre de caniveaux en pierres debouts, pose sur sable pour conserver le caractère drainant.

### Sources :

- Renseignements recueillis sur LE MUNG, des écrits de OUI René, conseiller municipal de 1965 à 1977, et Mr MICHAUD Marcel, secrétaire de mairie.
- Archives départementales.

